

INFORMATION AUX FAMILLES
RELATIVES AUX VISITES AUX PARLOIRS
(Hors éventuels contraintes et/ou aménagements pour raisons sanitaires)

ADRESSE DU CENTRE PÉNITENTIAIRE :

Centre Pénitentiaire
Rue Lavoisier
BP 10482
69665 Villefranche sur Saône Cedex

SERVICE DES PARLOIRS :

N° VERT : 0805.05.00.63
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h30 à 12h30

ACCUEIL LAVOISIER :

Tél : 04.74.62.21.12
Les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h
Les mercredis et samedis de 8h30 à 17h45

SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION :

Tél : 04.74.60.58.45
Lundi et mercredi : 10h-12h et 14h-16h
Mardi, jeudi et vendredi : 10h-12h

SERVICE DES PERMIS DE VISITE :

Tél : 04.74.60.58.35

PRISE DE RENDEZ-VOUS AUX BORNES INFORMATIQUES :

Les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h
Les mercredis et samedis de 8h30 à 17h45

HORAIRES DES PARLOIRS FAMILLES

Pas de visites les Lundis, Dimanches et Jours Fériés

	Durée	Heures d'appel des familles dans la salle d'accueil				Heures de début de parloir	Heures de sortie de parloir
		Mardi	Jeudi	Vendredi			
MARDI JEUDI VENDREDI	45 mn	9 h 00	Bât. B	Bât. J	Bât. B	9 h 15	10 h 30
		10 h 00	Bât. J	Bât. A	Bât. J	10 h 15	11 h 30
		11 h 00	Bât. A	Bât. B	Bât. A	11 h 15	12 h 10
VENDREDI	45 mn	13 h 30	Bât. B	Bât. J	Bât. B	13 h 45	15 h
		14 h 30	Bât. A	Bât. B	Bât. A	14 h 45	16 h
		15 h 30	Bât. J	Bât. A	Bât. J	15 h 45	17 h
		16 h 30	■	■	Q.I.D	16 h 45	17 h 45
MERCREDI	45 mn	9 h 00	Bât. A	Bât. J	9 h 15	10 h 30	
		10 h 00	Bât. B	Bât. A	10 h 15	11 h 30	
		11 h 00	Bât. J	Bât. B	11 h 15	12 h 10	
SAMEDI	1 heure	13 h 30	Bât. A	Bât. J	13 h 45	15 h 15	
		14 h 30	Bât. J	Bât. B	15 h 00	16 h 30	
		15 h 45	Bât. B	Bât. A	16 h 15	17 h 30	

ATTENTION

- Prothèses médicales** : les personnes porteuses d'une prothèse médicale doivent envoyer l'original du certificat médical au Centre Pénitentiaire et venir munies d'une copie au parloir. Il doit être mentionné que l'appareil médical est en métal et/ou qu'il est susceptible de faire sonner le portique détecteur de métaux.
- Annulation d'un parloir** : il est possible d'annuler un parloir sur les bornes de réservation **48 h avant** à condition de posséder les cartes de chaque personne inscrite à ce parloir.
- Parloirs du Quartier d'Isolement** : la réservation se fait uniquement par téléphone. Un créneau horaire est dédié (*vendredi de 16h45 à 17h30*). En cas de nécessité et uniquement pour une seconde et une troisième visite dans la même semaine, une place pourra être réservée au premier tour du matin du mardi et/ou jeudi suivant(s).
- Parloirs du Quartier Disciplinaire** : les détenus ont droit à 1 parloir par semaine. La réservation se fait uniquement par téléphone.
- Détenus travaillant aux ateliers** : il est fortement recommandé de visiter les détenus travailleurs les après-midis des mercredis, jeudis et vendredis et la journée les samedis afin de leur permettre d'être assidus aux ateliers.
- Portique de détection** : vous devrez passer sous un portique très sensible. Ne portez donc pas sur vous aucun objet métallique, quel qu'il soit (*bijoux, ceintures, armatures de soutien-gorge, ...*)
- Personnes à mobilité réduite** : un box spécifique est prévu pour ce type de visite. La réservation se fait uniquement par téléphone.

Espace Enfants

Des parloirs "familles" peuvent être organisés dans un espace aménagé pour les enfants avec jeux et jouets. Le détenu peut recevoir ses enfants accompagnés d'un adulte sous réserve que leur permis de visite l'autorise (*mère, grand-mère, tante*). Ce type de parloir permet au père de passer un moment privilégié avec ses enfants, en jouant avec eux. La réservation se fait par téléphone par la personne qui accompagne les enfants.

DÉPÔT DE LINGE

Pour les personnes n'ayant pas de permis de visite uniquement, à "l'Accueil LAVOISIER" du mardi au samedi à 10h45, les vendredis à 16h45 et les mercredis et samedis à 14h15, 15h30 et 16h45. Il est accepté 1 sac/semaine et un délai de 7 jours est demandé entre 2 dépôts de sac. Le sac est à remettre exclusivement en mains propres aux surveillants, en présentant une pièce d'identité.

Pour les personnes titulaires d'un permis de visite, est autorisée la remise d'**un seul sac de linge par semaine** (*sac en plastique fermé avec le nom, le prénom et le numéro d'écrou du détenu, remis au moment de la visite*).

Dans les deux cas (*non cumulables entre eux*), la quantité de linge, raisonnable en fonction de la fréquence des parloirs et respectant les prescriptions du règlement intérieur, sera préalablement inventoriée sur une fiche d'inventaire énumérant les principaux effets, vêtements et objets autorisés:

- **Sans autorisation préalable:**

Pantalons (*de ville, jeans, pantacourts arrivant au-dessous du genou*), pulls, sweats, chemises, survêtements (*sans capuche*), gilets, shorts (*en cellule ou en sport uniquement*), serviettes de bain (**hors drap de bain unis ou imprimés**) et gants de toilette, peignoir de bain, linge de corps (*slips, caleçons, boxer, maillot de corps, tee-shirts, chaussettes*), foulard ou écharpe (*1m20 maxi*), bonnet (*du 1^{er} oct. au 31 mars*), casquette ou bob (**lors du Plan Canicule**), gants (*non doublés*) en laine ou en polaire, mouchoirs en tissu, torchons, chaussures (*1 paire par trimestre*), DVD et CD (*neufs, dans leur emballage d'origine, 3 par semaine*), magazines, livres (*à couverture souple, 3 par semaine, écrits en français*)

Veiller à retirer les étiquettes d'achat sur les vêtements neufs.

- **Sur demande d'autorisation préalable et après validation par un membre de la direction :**

Blousons sans capuche, tapis de prière (*petite taille*), costume (*pour comparution, libération, permission*).

Le détenu doit adresser une demande écrite au chef d'établissement avant la visite de ses proches.

SONT INTERDITS :

Blousons et gants en cuir, ceinturons, vêtements de couleur bleue marine, bleue ciel et kaki. Vêtements à capuche. Nécessaire de toilette, draps de bain, mouchoirs en papier, serviettes de table, djellaba, draps, housse de couette, taies d'oreiller et de traversin, vivres, courriers, jeux vidéo, journaux.